

La colonisation agraire médiévale en Gascogne

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.03.Q09

février 2023

Mots clés : France - Gascogne - bastides - planification agraire - trames coaxiales

Dans l'histoire de la recherche sur la colonisation agraire médiévale, la Gascogne restera comme étant le laboratoire dans lequel l'objet historique qu'est la division agraire en bandes coaxiales a été modélisé. Les sociétés médiévales y sont des sociétés seigneuriales mettant en œuvre, à des moments précis de leur histoire, des politiques de colonisation agraire. Pour cela, elles peuvent avoir recours à des formes d'arpentage relativement stéréotypées, dont la trame en bande coaxiales. À partir d'un corpus de sites particulièrement représentatif, Cédric Lavigne a défini les caractéristiques formelles (en termes de disposition et de métrologie) de ces trames, offrant un guide pour les identifier.

Les modes de colonisation agraire au Moyen Âge

Les sociétés médiévales font appel à des populations nouvelles, soit parce qu'on déplace la population d'un village ou d'un hameau voisin pour fonder un nouveau village et accroître le terroir mis en valeur, soit parce qu'on débauche les paysans d'un seigneur voisin, dans le cadre d'une compétition seigneuriale, soit encore parce qu'on fait appel à des volontaires étrangers ou qu'on accueille des réfugiés et qu'on en profite pour les fixer comme colons dans de nouvelles terres. Cette colonisation agraire prend alors plusieurs formes :

- la fondation d'un village nouveau, ce qui peut aller jusqu'à un projet ambitieux de villeneuve ou villefranche dont le caractère urbain finit par s'imposer ;
- la définition d'un territoire auquel des *finitores* (arpenteurs) donnent des limites ;
- la division de ce territoire en diverses zones dans lesquelles deux ensembles prédominent : la zone assignée et lotie, pour laquelle on recourt quelquefois aux trames coaxiales et à la zone indivise, celle des pâtures et des bois.

Le caractère urbain ou devenu urbain d'assez nombreuses fondations apparaît comme une évidence, mais rappeler que la fondation de ces agglomérations est d'abord un projet de colonisation agraire s'impose pour rééquilibrer un récit souvent détourné de son réel historique : à force de restreindre la colonisation agraire à son aspect urbain, on a fini par ne plus voir du tout les aménagements agraires initiaux.

Damiers et bandes coaxiales

Les trames géométriques de lotissement empruntent deux formes principales :

- le damier, toujours issu de la villeneuve elle-même, et généralement circonscrit à ses environs immédiats ; ce n'est pas la forme dominante ;
- la trame en bandes coaxiales, dont il existe des variantes, selon que les bandes sont rectilignes ou ondulantes, selon que les bandes sont ou non subdivisées par une ligne médiane.

Damiers et trames coaxiales n'occupent jamais qu'une partie du territoire communal et ne franchissent pas ses limites, ce qui offre un critère d'identification. Rares sont les cas (comme à Barcelonne-du-Gers) où les trames remplissent la quasi-totalité de l'espace communal disponible. Au contraire, dans l'exemple de la bastide de Duhort-Bachen, dont la cartographie (*Figure 1*, page 2) a été adapté des travaux de Cédric Lavigne, les concepteurs ont inséré trois trames en bandes coaxiales (T1, T2 et T3), entre des espaces dominés par les seigneurs locaux et répondant à d'autres formes de division parcellaire.

Les principes d'arpentage

L'examen de la trame T1 de Duhort offre beaucoup d'intérêt pour comprendre les principes retenus par les arpenteurs. La trame en bandes coaxiales forme un ensemble cohérent, délimité et destiné à recevoir les colons agraires qui sont des hôtes ou de nouveaux tenanciers du seigneur qui se trouve à l'origine de l'initiative.

L'arpenteur définit une ligne de base à partir de laquelle il peut développer les bandes de largeur donnée et d'une longueur déterminant la ligne de fond de trame. Les bandes résultent des espaces entre les chemins d'accès aux parcelles. Les parcelles sont perpendiculaires aux chemins¹, et comme leur longueur est identique, leur contact détermine la ligne médiane (ou ligne des fonds de parcelles) reconnaissable dans le cas de bandes subdivisées par le milieu.

La logique de l'observation, celle qui vient d'être décrite, peut différer légèrement de la réalité. En effet, à vue, ce qui s'impose est la bande encadrée par les chemins et sa subdivision par une ligne médiane dite des fonds de parcelles. Nous la

nommons "bande" parce que nous jugeons d'après son apparence. Or l'arpenteur procédait autrement : depuis la ligne de base, il traçait un chemin axial et disposait les unités parcellaires de chaque côté, en double peigne ou épi, jusqu'à produire cette ligne médiane où se rencontraient les fonds des parcelles

issues des autres chemins parallèles, à sa droite et à sa gauche. Pour lui, l'unité était cet axe de pénétration bordé de ses parcelles de lotissement sur chaque côté. Ainsi, ce que nous appelons la ligne médiane n'était pas exactement la subdivision préalablement pensée d'une bande cadrée par deux chemins, mais le résultat de la rencontre de parcelles issues de chemins parallèles et équidistants, ces parcelles ayant la même longueur. Si l'ensemble sub-intermédiaire de la trame est la forme globale, la bande sera la forme intermédiaire, la demi-bande la forme sub-intermédiaire et les

parcelles la forme parcellaire. On obtient une modélisation à quatre niveaux, qui est une modélisation morphologique dont il reste ensuite à qualifier le rapport avec le lotissement.

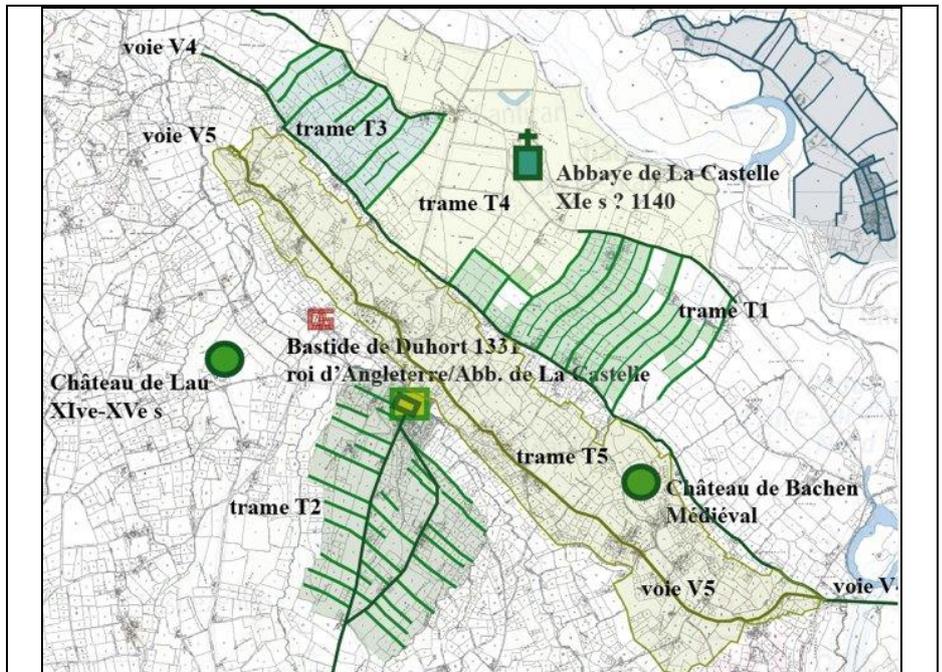


Figure 1 : L'organisation de l'espace sur le territoire de la bastide de Duhort : trames en bandes coaxiales (T1 à T3) et trames à géométrie asymétrique (T4 et T5). (carte de Gérard Chouquer sur fond de carte Géoportail parcellaire)

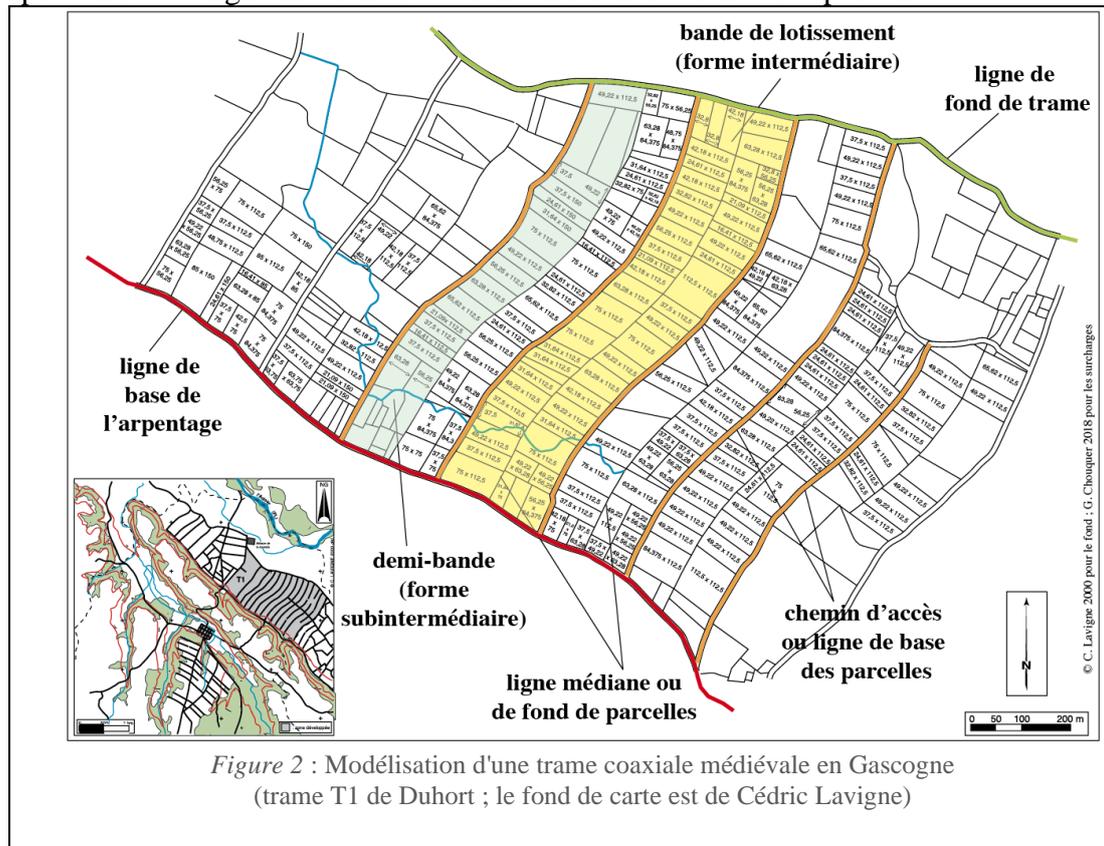


Figure 2 : Modélisation d'une trame coaxiale médiévale en Gascogne (trame T1 de Duhort ; le fond de carte est de Cédric Lavigne)

¹ Quand la trame est faite de bandes coaxiales ondulantes, cette notion de perpendicularité est relative et il faut que les arpenteurs disposent ici ou là des parcelles triangulaires ou trapézoïdales afin de rattraper l'effet de la sinuosité (Lavigne 2002, p. 105).

La métrologie : des parcelles aux diverses formes de l'arpent

C'est ici que le travail du chercheur s'est avéré le plus original. Outre le mode spécifique de hiérarchisation des formes qui vient d'être décrit, il a en effet également mis en évidence l'existence d'une métrologie caractéristique fonctionnant à plusieurs niveaux.

- Dans une première phase, il a observé la régularité et la répétition de mesures de côté et de surfaces des parcelles sur les plans cadastraux anciens dits napoléoniens, qui sont les documents planimétriquement exploitables les plus anciens qu'on puisse trouver. Antérieurement, aucune carte ne permettait de réaliser une étude du parcellaire². Il a mis en évidence trois modules métrologiques : 16,4 m, 21,19 m et 37,5 m.

- Observant les résultats obtenus, il a relevé que toutes les mesures observées sur les plans des trames les plus régulières entretiennent des rapports arithmétiques semblables qui permettent de les organiser dans un tableau dont le principe est le suivant. Pour chacun des trois modules métrologiques ci-dessus, considéré comme 1, les mesures dérivées sont multipliées par 1,5, ou 2, ou 3 et ou 4. Ainsi, le module de 16,41 m donne les multiples suivants : (x 1,5) 24,61 ; (x 2) 32,82 ; (x 3) 49,22 ; (x 4) 65,625 m.

- Ces mesures sont toutes rapportables à une unité de base de 9,375 m qui est elle-même

mesurée avec une perche standardisée de 2,343 m. La répétition significative des mesures prend du sens, de même que leur organisation en un système métrologique cohérent fondé sur la commensurabilité des mesures.

Sans cette répétition des mesures, l'examen de la forme serait utile, mais un peu insuffisant pour fonder l'hypothèse de division parcellaire médiévale. Le tableau suivant reproduit les résultats de l'enquête.

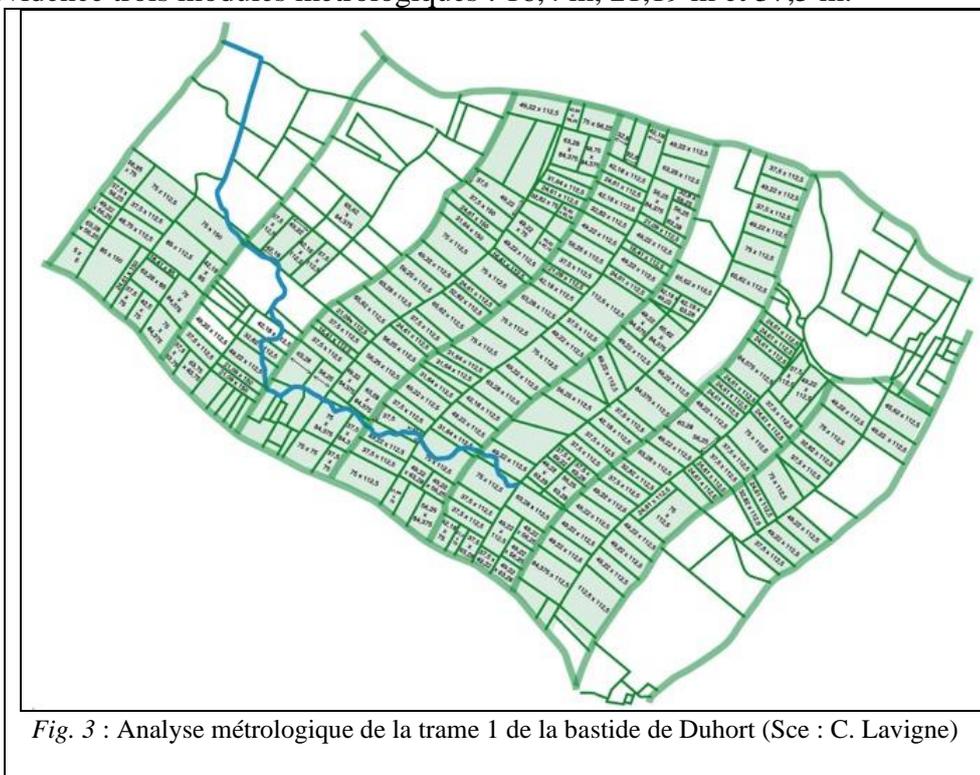


Fig. 3 : Analyse métrologique de la trame 1 de la bastide de Duhort (Sce : C. Lavigne)

Unités fondamentales	Rapport à l'unité fondamentale 1 (x 1,5 ; x 2 ; x 3 ; x 4) et multiples mesurés en mètres			
1	3/2	2	3	4
16.41 mètres	24.61 m	32.82 m	49.22 m	65.625 m
21.09	31.64	42.18	63.28	84.375
37.5	56.25	75	112.5	150

Jusqu'ici, on est au niveau du réel des formes parcellaires et de leur mesure. Or l'étude apporte déjà un résultat inattendu : toutes les trames dont le parcellaire a été mesuré³ obéissent à ce même système et chaque

² Cet emploi du plan parcellaire "napoléonien" est inévitable car il n'existe pas de plan antérieur dont le détail et la qualité de la projection permettraient l'analyse. Les relevés réalisés sur ces planches cadastrales du XIX^e s. se fondent sur l'effet de masse dû à la répétition des mêmes mesures, et non sur la précision millimétrique (ou infra) de chaque parcelle. En revanche, l'observation selon laquelle le parcellaire figuré sur le plan napoléonien aurait pu connaître des mutations et n'être pas l'image fidèle du parcellaire d'origine est tout à fait recevable : la réponse est justement dans la régularité des mesures observées, car on ne voit pas comment l'évolution aléatoire d'un parcellaire initialement à métrologie non périodique aurait pu produire, sur quelques siècles, autant de mesures périodiques agencées dans un système commensurable, si elles n'avaient pas été là dès la fondation.

³ Lavigne 2002, p. 88-107. Trames de : Barcelonne-du-Gers (T1) ; Miélan (T3) ; Grenade-sur-Garonne (T3) ; Marciac (T1) ; Geaune (T1) ; Trie-sur-Baïse (T5) ; Lubret-Saint-Luc (T1) ; Plaisance (T1) ; Solomiac (T1) ; Beauchalot (T1) ; Duhort (T1).

page 3 Fiche consultable sur le site internet www.academie-agriculture.fr onglet "Publications" puis "Table des matières des documents de l'Encyclopédie".

trame mêle les trois unités et leurs multiples, commensurables, quelle que soit la localisation de la bastide. Les arpenteurs ont donc utilisé une grille de mesures communes, ce qui suppose des savoirs indépendants des pouvoirs locaux. On peut donc noter que le monde de la mesure médiévale n'est pas fait que d'anarchie !

Cependant, dans les textes, ces parcelles sont désignées par des termes comme *arpent* (le plus fréquent) ou *journal* (plus rare), et non par des *séterées*, des *concaedes* ou autres mesures fondées sur des quantités de semences et connues par ailleurs. Or le mot arpent recouvre deux réalités différentes. C'est d'abord une unité de mesure : une valeur ou mesure de surface fixe en longueur et en largeur, fonctionnant comme une abstraction géométrique, un étalon de référence (exactement comme aujourd'hui on peut nommer n'importe quelle surface en hectares), mais qu'il faut apprécier selon les perches éponymes (arpent à la perche de Gimont ; arpent à la perche de Rabastens ; etc.). Enfin, c'est aussi, et cela complique les choses, une unité de compte cadastrale servant d'assiette pour les redevances prélevées. L'arpent fiscal sert alors à définir les redevances par nature de culture, et il fonctionne comme un multiplicateur : en appliquant le taux de l'arpent fiscal de redevance à la parcelle effectivement mesurée, on définit sa redevance proportionnelle, puisque les champs ne paient pas comme les vignes, comme les prés, etc.

La lecture de cette métrologie présente d'intéressantes caractéristiques pour rappeler le haut degré de formalisation dont furent capables les arpenteurs du Moyen Âge. En revanche, plusieurs particularités sont là pour dire qu'il ne faut pas faire de ces mesures une lecture rigide. La raison est que l'ondulation de la bande provoque une inévitable obliquité et que, observées en détail, à très grande échelle, nombre de parcelles tirent légèrement vers le losange au lieu du rectangle parfait. Ensuite, cette ondulation provoque des rattrapages, sous la forme de pincements visibles ici ou là. La présence de tel ou tel petit cours d'eau joue aussi un rôle désorganisateur.

On en vient alors aux enseignements de cette découverte. Cette modélisation suppose, en effet, que le lecteur accepte quelques principes. Le plus important de tous est que la forme planifiée utilisée pour les distributions de lots agraires dans le cadre des bastides (du moins dans celles où la terre a reçu ce genre de division) a répondu à l'élaboration de cette grille de mesures et de surfaces. Autrement dit, une fois reconnu ce principe, parce qu'il vient lui-même des observations du terrain, la recherche de la diffusion des mesures dans une planche cadastrale peut tolérer les altérations de détail, évidemment limitées. Cependant, personne ne soutient l'idée que le parcellaire visible sur les plans dits napoléoniens serait le décalque fidèle du parcellaire planifié médiéval : regroupements ou des divisions sont intervenus, provoquant des changements.

Admettons, cependant, l'objection selon laquelle les régularités métrologiques observées dans le parcellaire ne seraient pas d'origine mais postérieures. Si l'on imagine un processus résilient (stabilisation du parcellaire générant de la régularité avec le temps), idée qui n'est pas irrecevable dans l'absolu, il faudrait expliquer comment on pourrait en arriver à des scissions touchant à la fois la trame intermédiaire et la trame parcellaire, et comment cette évolution non concertée générerait les mêmes processus et, plus étonnant encore, générerait les mêmes mesures dans des lieux éloignés entre eux. Si, deuxième cas, on songe à des interventions planifiées postérieures, par exemple d'époque moderne, il faut les désigner et les documenter, ce que personne n'a jamais réussi à faire sur ces dossiers. Ainsi, les partages de communaux des XIX^e et XX^e siècles ont une morphologie caractéristique qui ne se confond pas.

Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

Dans la colonisation agraire médiévale en Gascogne, les seigneurs à l'origine des initiatives ont quelquefois fait appel à des arpenteurs pour créer des trames agraires de lotissement. Leur étude a permis de découvrir que ces professionnels utilisaient une morphologie en bandes coaxiales, et que la métrologie était fondée sur une série arithmétique répétée d'un site à l'autre. Indépendamment des modes locaux de division parcellaire, il existait donc un savoir technique unifié, mobilisable selon les besoins.

Pour en savoir plus :

- Cédric LAVIGNE : *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge*, éd. Ausonius, Bordeaux 2002, 300 p.
- Cédric LAVIGNE : *Assigner & fiscaliser les terres au Moyen Âge. Trois exemples*, dans *Études rurales*, juillet-décembre 2005, p. 81-108